

SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

PREAMBULE

Ce dossier doit être utilisé dans le cadre de la convention à l'Education Artistique et Culturelle. La Communauté de communes a signé cette convention pour 4 ans avec la DRAC Occitanie afin d'apporter une dynamique culturelle au sein du territoire Causses Aigoual Cévennes.

Vous trouverez ci-dessous les **objectifs** de cette convention.

- favoriser la participation de chaque citoyen à la vie culturelle et garantir l'accès de tous aux œuvres artistiques et aux structures et services culturels
- généraliser l'éducation artistique et culturelle pour tous, tout au long de la vie et en particulier les enfants et jeunes de 3 à 18 ans, sur tous leurs temps de vie ;
- élaborer des parcours permettant d'aller de la sensibilisation, aux pratiques amateurs jusqu'à la professionnalisation ;
- viser l'équité culturelle en incitant les principaux acteurs culturels, les services publics culturels à rayonner sur l'ensemble du territoire en établissant des priorités pour les populations les plus fragiles ;
- préserver les diversités culturelles en respectant les pratiques artistiques et culturelles des habitants ;
- renforcer la cohésion sociale et l'attractivité du territoire en accompagnant les dynamiques culturelles ;
- s'appuyer sur les compétences artistiques du territoire ainsi que sur les opérateurs, acteurs et professionnels de l'éducation et de la médiation ;
- s'engager concrètement dans la prévention des discriminations et pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

ATTENTION, l'année 2024 est une année de renouvellement pour la CGEAC, la date d'envoi des demandes est décalée au **15 février 2024** (tampon de la poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous ou par mail à e.martin@cac-ts.fr :

Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »
N°15, le Village - 30124 L'ESTRECHURE

Tous les supports de communication doivent comporter le logo de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes ainsi que celui de la DRAC Occitanie.

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Identification :

Nom de l'association :

.....

Sigle :

N° de Siret :

Activités principales :

.....

.....

Adresse postale :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax :

Courriel :

Site Internet :

Adresse du correspondant si différent du siège :

.....

Code postal : Commune :

Nombre d'adhérents :

Identification du représentant légal (président ou autre personne) :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Identification de la personne chargée du présent dossier :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

II. BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Budget prévisionnel de l'association 2024			
CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Sous traitance générale		Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Locations			
Entretien et réparation		Région(s):	
Assurance		-	
Documentation		-	
Divers		Département(s):	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s):	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		-	
Frais postaux et de télécommunications		Organismes sociaux (à détailler) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
64- Charges de personnel		Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels,		-	
Charges sociales,		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
65- Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66- Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67- Charges exceptionnelles		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Attention : le budget doit être équilibré, c'est-à-dire que le total des charges doit être égal au total des dépenses

III. PRESENTATION DE L'ACTION 2024

Intitulé de l'action :

Objectif de l'action :

Description de l'action :

Date(s) de la manifestation :

Communes impactées par cette manifestation :

Quels publics visés :

Les partenaires de l'action :

Responsable de l'action :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

IV. BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION 2024

Budget prévisionnel de l'action 2024			
CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Sous traitance générale		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Locations			
Entretien et réparation		Région(s):	
Assurance		-	
Documentation		-	
Divers		Département(s):	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communauté de communes + DRAC	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Communes	
Frais postaux et de télécommunications		-	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
64- Charges de personnel		Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels,		-	
Charges sociales,		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
65- Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66- Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67- Charges exceptionnelles		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Attention : le budget doit être équilibré, c'est-à-dire que le total des charges doit être égal au total des dépenses

V. DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (nom, prénom)

Représentant légal de l'association

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée.
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires
- Demande une subvention de : €
- Précise que cette subvention, si elle est accordée devra être versée au compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Pièces à fournir :

+ Relevé d'identité bancaire

+ Statuts de l'Association

Signature du Président

ATTENTION :

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à protéger les données personnelles et préserver les libertés individuelles.